

CONVENTION DE DISSOLUTION
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX D'AVAUGOUR

Entre

Le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Avaugour, représenté par son Président, Jean-Pierre LE GOUX, agissant en application de la délibération du Comité Syndical en date du 16 mai 2024,

Et

Guingamp Paimpol Agglomération, représentée par son Président, Vincent LE MEAUX, agissant en application de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 15 octobre 2024,

Et

Leff Armor Communauté, représentée par son Président, Jean-Michel GEFROY, agissant en application de la délibération du Conseil communautaire en date du 2 juillet 2024,

Préambule

La dissolution du Syndicat intercommunal des eaux d'Avaugour a été réalisée à l'initiative de ses membres, c'est-à-dire les epci Leff Armor communauté en représentation des communes de Bringolo, St Jean Kerdaniel, Lanrodec, Saint Fiacre, Saint Péver, et Guingamp Paimpol Agglomération en représentation de Saint Adrien jusqu'au 31 décembre 2023.

L'arrêté préfectoral mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat intercommunal des eaux d'Avaugour à compter du 1^{er} janvier 2024 a été pris le 22 décembre 2023.

La compétence eau potable a été transférée respectivement à Leff Armor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2024.

Aux fins de dissolution et liquidation, un comité de pilotage constitué d'élus et de techniciens a été chargé de coordonner les opérations en vue de l'adoption de la présente convention, permettant l'établissement de l'arrêté préfectoral de dissolution du Syndicat intercommunal des eaux d'Avaugour.

Objet de la convention :

La présente convention a pour objectif de fixer les modalités relatives à la dissolution du Syndicat intercommunal des eaux d'Avaugour et organise les conditions de la liquidation du Syndicat.

La convention définit les modalités de répartition entre Leff Armor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération :

- du personnel,
- des biens et du matériel,
- des contrats,
- des restes à payer et restes à recouvrer,
- des résultats de clôture,
- du compte de trésorerie,
- des restes à réaliser

Modalités de calcul de la clé de répartition :

La répartition de l'actif a été effectuée entre les 2 EPCI à fiscalité propre selon les règles suivantes :

-pour l'activité de production d'eau potable : affectation à Leff Armor communauté du captage d'Avaugour et de la station de pompage de Bois Meur située sur la commune de St Péver.

-pour l'activité de distribution d'eau potable :

-affectation à Leff Armor communauté du réservoir de Poul spern situé sur la commune de St Jean Kerdaniel, du réservoir de Bois Meur et de la reprise de Guergolie situés sur la commune de Lanrodec

-affectation du linéaire de réseau selon l'origine géographique ou en application du prorata respectif du linéaire de réseau (10,5% pour Guingamp Paimpol Agglomération et 89,5% pour Leff Armor communauté)

La clé de répartition des biens, du résultat de clôture et du compte de trésorerie a été définie sur la base de la moyenne de 3 indicateurs : le nombre d'abonnés, le linéaire de réseau et les volumes consommés (copil du 08/09/2023), soit 10,5% pour Guingamp Paimpol Agglomération, et 89,5% pour Leff Armor communauté.

I - LE TRANSFERT DU PERSONNEL :

Sans objet

Il n'y a pas de transfert de personnel.

2 - LE TRANSFERT DES BIENS ET DU MATERIEL :

Conformément à l'article L5211-25-I du code général des collectivités locales les biens meubles et immeubles sont répartis entre les deux EPCI qui reprennent la compétence.

La liste des biens meubles et immeubles transférés figurent en annexe I avec sa répartition entre Leff Armor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération.

Les subventions perçues par le Syndicat intercommunal des eaux d'Avaugour, pour le financement des biens transférés, doivent également être réparties entre les deux EPCI à fiscalité propre. Leur état figure en annexe 2 à la suite de l'inventaire des biens transférés.

Les biens et subventions rattachées sont répartis :

- en fonction de l'origine géographique lorsqu'elle est connue,
- ou en application de la clé d'affectation exposée pour la production d'eau potable et la distribution d'eau potable (cf point précédent)

3 - LE TRANSFERT DES CONTRATS :

Aux termes de l'article L5211-25-I du code général des collectivités locales : « *Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les établissements publics de coopération intercommunale n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. L'établissement public de coopération intercommunale qui restitue la compétence informe les cocontractants de cette substitution.* »

Les contrats en cours sont repris par Leff Armor Communauté ou Guingamp Paimpol Agglomération.

Ce dispositif concerne tous les types de contrats et notamment, les emprunts et les marchés publics. Seuls sont concernés les contrats nécessaires à la continuité des compétences transférées.

La répartition des emprunts est établie selon les règles suivantes :

- les emprunts ne concernent pas St Adrien et seront repris par Leff Armor communauté :

Emprunt BCME n°313617706 (capital restant dû au 01/01/24 : 4 732,01 €)
Emprunt BCME n°042131361770 (capital restant dû au 01/01/24 : 18 684,61 €)
Emprunt BCME n°0421/3136177 (capital restant dû au 01/01/24 : 2 575,26 €)
Emprunt CRCA n°000707828 (capital restant dû au 01/01/24 : 42 480,63 €)

La liste des contrats transférés figure en annexe 3.

Par ailleurs, il est précisé que Leff Armor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération seront solidairement responsables des dommages qui ont pu être causés à un cocontractant dans le cadre d'un contrat arrivé à terme au moment de la dissolution du syndicat.

4 - LA REPARTITION DES RESTES A PAYER ET RESTES A RECOUVRER

Les restes à payer et restes à recouvrer seront régularisés au maximum avant la dissolution. L'état des restes à payer et restes à recouvrer figure en annexe 4.

- 1- Les restes constatés au 31 décembre 2023, dont les admissions en non-valeur, seront répartis entre Leff Armor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération :
- en fonction de l'origine géographique lorsqu'elle est connue
 - en application de la clé « 89,5%/10,5% » pour les restes ne pouvant être répartis en fonction de l'origine géographique

Le total restant à recouvrer sur titres émis selon l'état des restes à recouvrer de la trésorerie du 16/04/2024 s'établit à 38 039,15 €.

Les restes à recouvrer et à payer sur titres et mandats émis par le syndicat avant le 31/12/2023 (gestion 2023) sont intégralement transférés à Leff Armor Communauté. La répartition finale en tient compte dans la balance.

- 2- Pour les dépenses et recettes qui auront été mandatées ou titrées par Leff Armor communauté, après la clôture du CA 2023, la répartition sera calculée selon qu'elle s'applique ou non : la synthèse est reprise dans le tableau ci-dessous :

Synthèse des DEPENSES et RECETTES hors CA 2023 prises en charge par Leff Armor communauté avec répartition à appliquer :

Les créances non titrées et les factures concernant la période avant le 31/12/2023 non mandatées et payées seront réparties selon la clé de répartition ou l'origine géographique.

Nature des dépenses	Montant € HT	Répartition à appliquer	GPA (10,5%)	LAC (89,5%)
Achat d'eau à Ex-Gouet	21 497,38	OUI	2 257,22	19 240,16
Sectorisation sur Lanrodec/St Pever	37 982,00	NON		37 982,00
Achat d'eau au SMKU	33 679,30	OUI	3 536,32	30 142,97
Moe SDAEP/Travaux réseaux	2 000,00	NON		2 000,00
TOTAL Dépenses			5 793,54	89 365,13
Nature des Recettes				
Subvention pour sectorisation (solde)	13 293,70	NON		13 293,70
TOTAL Recettes			0	13 293,70

Ces dépenses et recettes sont hors CA 2023 et feront l'objet d'une régularisation entre les 2 EPCI après la liquidation par un titre et un mandat le cas échéant.

5 – LA REPARTITION DU RESULTAT DE CLOTURE

Le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2023 sera réparti entre Leff Armor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération en fonction de la clé de répartition calculée, soit 89,5% pour Leff Armor Communauté et 10,5% pour Guingamp Paimpol Agglomération.

L'état de répartition de la balance du SIAEP d'Avaugour établi par la trésorerie le 17/04/2024 figure en annexe 5, et fait état du résultat suivant :

Libellé compte	Solde débit	Solde crédit	Leff Armor Communauté		Guingamp Paimpol Agglomération	
			Débit	Crédit	Débit	Crédit
Résultat d'investissement // CDGD 2023						
Application de la clé de répartition		35 030,57		31 352,36		3 678,21
Résultat cumulé de fonctionnement		83 220,12		74 482,01		8 738,11

6 – LA REPARTITION DU COMPTE DE TRESORERIE

Le partage du compte de trésorerie résultera de la répartition des autres comptes du bilan. Il permettra d'assurer l'équilibre financier du transfert entre les deux EPCI à fiscalité propre par le respect des règles de répartition arrêtées dans la présente convention.

La répartition selon la balance du SIAEP d'Avaugour s'établit à :

Numéro compte	Libellé compte	Solde débit	Solde crédit	Leff Armor Communauté		Guingamp Paimpol Agglomération	
				Débit	Crédit	Débit	Crédit
515	Compte au trésor	72 985,37	0,00	60 569,05		12 416,32	

Le Président du Syndicat intercommunal des eaux d'Avaugour	Le Président de Guingamp Paimpol Agglomération	Le Président de Leff Armor Communauté
Jean-Pierre LE GOUX	Vincent LE MEAUX	Jean-Michel GEFFROY

Annexes à la convention de dissolution du syndicat des eaux d'Avaugour

Annexe 1 : Liste des biens meubles et immeubles transférés

-Etat de l'actif : (Etat du 17/04/2024)

NIVEAU DE TOTALISATION	COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
022034	SGC GUINGAMP							
38300	EAU SYNDMC EAU AVAUGOUR							
ÉTAT DE L'ACTIF								
EXERCICE 2024								
EDITION DU 17/04/2024								
	211	211-TERRAIN	TERRAIN	31/12/2008	0	1109,7	0	1109,7
Sous-total	211	_	terrains			1109,7	0	1109,7
	2156	BRANCHEMENT LANRODEC	Travaux	29/09/2015	60	1234	61	1173
	2156	COAT AN DOCH	TRAVAUX ZONE ARTISANALE DE COAT AN DOCH	04/07/2016	60	2513	124	2389
	2156	CONDUITE BRINGOLO	MARCHE DE RESEAUX CONDUITES BRINGOLO EXT RES	23/09/2015	60	152006,33	5066	146940,33
	2156	CS-BRINGOLO-2016-1	compteurs de sectorisation	28/06/2016	60	41823,2	2091	39732,2
	2156	ETANCHEITE RESERVOIRS 20	travaux d'étanchéité réservoirs	07/12/2018	60	14109,6	705,16	13404,44
	2156	ETANCHEITE ST PEVER	travaux d'étanchéité station de St Pever	13/08/2013	60	14298	1904	12394
	2156	EXT-RES-2015-1	TRAVAUX EXT RESEAU AEP	16/11/2015	60	1239,85	61	1178,85
	2156	EXT-RES-2016-1	travaux d'extension du réseau d'eau potable MEZ MERRIEN S	26/12/2016	60	2753,23	131	2622,23
	2156	EXT-RES-2017-1	TRAVAUX EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE	31/03/2017	60	4232,03	211	4021,03
	2156	EXT-RES-2017-2	travaux d'extension de réseau d'AEP - St Pever	03/10/2017	60	5167,5	258	4909,5
	2156	EXT-RES-2018-1	travaux extension de réseaux	05/12/2018	60	10443,45	522	9921,45
	2156	EXT-RES-2018-2	travaux extension de réseaux	05/12/2018	60	19206	960	18246
	2156	2018-BRANCHEMENTS	TRAVAUX RENOUVELLEMENTS BRANCHEMENTS	30/06/2018	60	3060	153	2907
	2156	2156-1977-1	RESEAU 1ERE TR 1977	31/12/1977	60	203343,8	162432,83	40910,97
	2156	2156-1978-1	RESEAU 2EME TR 1978	31/12/1978	60	91464,81	91464,81	0
	2156	2156-1979-1	RESEAU EAU 3E TR 1979	31/12/1979	60	30907,36	30907,36	0
	2156	2156-1981-1	RESEAU EAU 4EME TR 1981	31/12/1981	60	30523,75	29754,97	768,78
	2156	2156-1982-1	RESEAU EAU 4 TR COMPL + 5E TR 1982	31/12/1982	60	121941,76	115841,16	6100,6
	2156	2156-1983-1	RESEAU EAU 6E TR 1983	31/12/1983	60	69435,85	64224,55	5211,3
	2156	2156-1984-1	INTEG TRVX HP 1984	31/12/1984	60	17601,72	15839,59	1762,13
	2156	2156-1986-1	RESEAU EAU HP 1986	31/12/1986	60	174605,17	148413,17	26192
	2156	2156-1992-1	RESEAU EAU 7EME TR A 11 + PROG SECHERESSE	31/12/1992	60	465795,96	325509,33	140286,63
	2156	2156-1993-1	RESEAU EAU 13E TR 1993-1994	31/12/1993	60	98630,15	66594,73	32035,42
	2156	2156-1994-1	RESEAU EAU 14EME TR 1994	31/12/1994	60	40966,15	26623,08	14343,07
	2156	2156-1995-1	RESEAU 15E TR 1994	31/12/1995	60	115309,06	72063,8	43245,26
	2156	2156-1995-2	RESEAU EAU 17E TR	31/12/1995	60	157285,9	97061,35	60224,55
	2156	2156-1996-1	trvx ext reseau 18eme tr	31/12/1996	60	110170,77	65730,99	44439,78
	2156	2156-1997-1	prog 1996+ extensions	31/12/1997	60	54867,69	30740	24127,69
	2156	2156-1998-1	CHLORATION RESERVOIR	31/12/1998	60	1463	808,74	654,26
	2156	2156-1999-2	ALIM EP ST PEVER	31/12/1999	60	421,46	221,04	200,42
	2156	2156-1999-3	EXT RESEAU ST ADRIEN	31/12/1999	60	1397,73	731,15	666,58
	2156	2156-1999-4	DEPLCT CONDUITE EAU ST PEVER	31/12/1999	60	4071,89	2131,96	1939,93
	2156	2156-1999-5	EXT RESEAU ST PEVER	31/12/1999	60	2436,32	1275,69	1160,63
	2156	2156-1999-6	trvx aep tr20	31/12/1999	60	26678,28	14002,47	12675,81
	2156	2156-2001-1	REMPLECT CONDUITE PARCOU BOULIC	31/12/2001	60	8072,91	3797,7	4275,21
	2156	2156-2002-001	TRAVAUX ST FIACRE-LANRODEC	20/11/2002	60	22256,56	10008,96	12247,6
	2156	2156-2003-001	travaux EXT EAU	31/12/2003	60	31026,97	13185,42	17841,55
	2156	2156-2004-001	travaux 2004	31/12/2004	60	18569,67	7424,42	11145,25
	2156	2156-2005-001	travaux 2005	31/12/2005	60	18603,39	6975,76	11627,63
	2156	2156-2006-1	TRAVAUX EXT RESEAUX EAU	31/12/2006	60	32506,38	11372,27	21134,11
	2156	2156-2007	TRAVAUX 2007	31/12/2007	60	12977,11	1728	11249,11
	2156	2156-2008	TRAVAUX 2008	31/12/2008	60	67490,91	7869	59621,03
	2156	2156-2009	TRAVAUX RESEAU 2009	31/12/2009	60	50675,82	5909,2	44766,62
	2156	2156-2010	TRAVAUX RESEAU 2010	31/12/2010	60	12118,27	1609	10509,27
	2156	2156-2012-1	MACONNERIE POUR MISE EN PLACE CHAUFFE EAU	20/07/2012	60	8578,5	995	7583,5
	2156	2156-2012-2	RESEAU EXTENSION LE LAY	10/12/2012	60	5286,25	704	4582,25
	2156	2156-2012-3	COUVERTURE STATION DE POMPAGE	20/12/2012	60	3000	400	2600
Sous-total	2156	_	mat spécif exploit			2382567,51	1446598,66	935968,85
	218	218-AUTRES		218 31/12/2008	1	3004,17	3004,17	0
Sous-total	218	_	autres immobilisations corporelles			3004,17	3004,17	0
	2315	AEPSTJEAN	MARCHE RENOUVELLEMENT AEP - ST JEAN KERDANIEL	10/02/2021		21993	0	21993
	2315	CANALISATIONSSTJEAN	Marché travaux renouvellement canalisations ST JEAN KERDANIEL	27/04/2020		321,85	0	321,85
	2315	EXT-REN AEP St Jean K-202	Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable	01/07/2022		27565	0	27565
	2315	2019-1LEPELEN	TRAVAUX EXTENSION RESEAU D'EAU	25/06/2019		21997,18	0	21997,18
	2315	2023-RESEAUX EAU POTABLE	Voirie rue de Ploumagar	07/09/2023		41449,8	0	41449,8
	2315	9,00064E+13	Marché renouvellement conduites d'eau à St JEAN KERDANIEL	17/08/2020		78836,1	0	78836,1
	2315	9,00066E+13	Reprise de 5 branchements d'eau potable à St Jean Kerdaniel	17/11/2020		4442,11	0	4442,11
Sous-total	2315	_	instal mat outil techn			196605,04	0	196605,04
Total général						2583286,42	1449602,83	1133683,59

-Etat des propriétés cadastrales transférées à Leff Armor, ou à conventionner :

Commune de localisation	Bien	N° parcelle	Propriétaire	commentaire
Saint Péver	Captage + source	C 904 C901	Département	prévu dans l'arrêté dans le cadre d'une convention de gestion
Saint Péver	Station de pompage	C43	Département	prévu dans l'arrêté dans le cadre d'une convention de gestion
Lanrodec	Réservoir Bois Meur	E428	Département	prévu dans l'arrêté dans le cadre d'une convention de gestion
Lanrodec	Reprise de Guergolie	D 864	Syndicat d'Avaugour	à transférer à Leff Armor communauté
Saint Jean Kerdaniel	Réservoir Poul Spenn	B 641	Syndicat inter alimentation en eau potable de Bringolo	Transféré au syndicat d'Avaugour : à transférer à Leff Armor communauté
Bringolo	Anciennes installations	B 653, B 654, B 463, B 461	Syndicat inter alimentation en eau potable de Bringolo	Transféré au syndicat d'Avaugour : à transférer à Leff Armor communauté

Poste comptable 022034 SGC GUINGAMP
 Budget collectivité 38300 EAU SYNDMC EAUX AVAUGOUR
 Exercice 2024
 Balance auxiliaire générale Immobilisation
 arrêtée à la date du 17/04/2024

Niveau de totalisation	Libellé compte auxiliaire	Numéro de compte par nature - Libellé compte	Soldes débit	Soldes crédit
	131 - 131	131 - subv équipt	0	984021,74
	131 - 131	1391 - subv équipt	627239,21	0
	2023-AMELIORATION SECTORI - Amélioration sectorisation	131 - subv équipt	0	13293,7

Le solde de la subvention pour l'amélioration de la sectorisation ne concerne pas le territoire de St Adrien et sera donc perçue par Leff Armor, et affectée aux travaux concernés.

Annexe 3 : Liste des contrats transférés

-Marché de travaux de réseau sur Lanrodec et St Péver, d'un montant de 79 156 € HT, transféré à Leff Armor communauté, **pas de répartition**
 -AMO avec Sdaep pour suivi du marché de travaux, d'un montant de 2 000 € HT, transféré à Leff Armor communauté, **pas de répartition**

-Contrats antennistes : transférés à Leff Armor communauté car situés sur son territoire :
 - ORANGE/TOTEM : réservoir de Saint Jean Kerdaniel : référence du site : 154Q3 LANRODEC
 - FREE : réservoir de Saint Jean Kerdaniel : référence : 22304_001 ST JEAN Kerdaniel : convention 29/08/2017

